

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FITY, Maire.

Nombre de membres présents : 5

Nombre de votants : 8

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis

Mme BALDACINI Angélique

Mme COLIN Michèle

M. RABIEGA Yann

M. de VILLAINES Jean

Etaient absents :

M. JOUSSOT

M. Wilfrid GUION

Des procurations :

M. GALLET Laurent donne procuration à Mr FITY Jean-Louis

M. LAFARGUE Jérôme donne procuration à Mme COLIN Michèle

Mme BALDACINI Angélique donne procuration à Mr RABIEGA Yann

Date de la convocation : 17 janvier 2022

Date d'affichage : 21 février 2022

Secrétaire de séance : Mr RABIEGA Yann

Ordre du jour :

- Délibération Maison
- Reste à réaliser
- Délibération appartement
- Questions diverses

### DELIBERATION MAISON :

Monsieur le Maire fait part de la volonté de vendre le bien communal situé au 21 grande rue à Poiseux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISENT M. le Maire à vendre le bien au prix de 70 000 euros.

## RESTES A REALISER :

Il est fait lecture des dépenses engagées non mandatées pour la section d'investissement de chaque budget, restes à réaliser. Les prévisions n'ayant pas encore connu un début de réalisation ou commencement d'exécution ne sont pas des restes à réaliser mais simplement des prévisions à reprendre dans le prochain budget, sauf à les remettre en cause.

## COMMUNE DE POISEUX :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme – Libellé du compte -article	Budget prévu	Budget réalisé	Restes à réaliser et à reporter
Immeuble de rapport-2I32	26 948.82	1 997.16	24 951.66
Autres constructions-2I38	40 000	/	40 000
Réseaux et voirie-2I5I	12 290.25	/	12 290.25
Matériel de bureau et informatique	1 500	/	1 500
<b>TOTAL</b>			<b>78 741.91</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme – Libellé du compte -article	Budget prévu	Budget réalisé	Restes à réaliser et à reporter
Produit des cessions d'immobilisations-024	68 922.00	21 650.00	47 272.00
FCTVA-I0222	14 000	/	14 000
Excedents fonctionnement Capitalisé-I068	13 111.82	1 255.00	11 856 .82
Subv. equip. Non transf. dept	12 000	/	12 000
Autres- I338	1 000	/	1 000
Emprunts- I64I	45 000	65.00	44 935
<b>TOTAL</b>			<b>131 063.82</b>

## APPARTEMENT ANCIENNE BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la nouvelle locataire a bien pris place dans l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage de « l'ancienne boulangerie ».

## QUESTIONS DIVERSES :

- SPANC

Monsieur le Maire informe que le Service Public d'Assainissement Non Collectif va intervenir sur la commune, car tous les systèmes d'assainissement non collectif doivent être contrôlé au moins tous les dix ans afin d'en contrôler le bon fonctionnement. Ces contrôles seront planifiés en 2022 ou 2023 par le SPANC.

Monsieur le Maire évoque donc un examen du coût avec la ville de Guérigny, afin d'envisager le passage au tout à l'égoût des Champs Martin.

- ECHELLE HORLOGE DE L'EGLISE

Un devis a été demandé à la société BODET, afin de mettre en sécurité l'échelle servant à l'entretien de l'horloge. Le montant du devis est à 1 487,21 euros.

- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention provenant de La Maison Familiale Rurale de Saligny Sur Roudon (03470) qui accueille une élève de la Commune de Poiseux.

Après examen, le conseil apporte une réponse positive à la demande de cet établissement.

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention du club informatique de Guérigny de l'association des chiens Guides d'aveugles.

Après examen, le conseil n'est pas favorable à cette subvention, et demande à avoir plus d'informations concernant l'activité du club informatique de Guérigny.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur et Madame LEBON, qui sollicite le Conseil pour l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la mairie, située derrière l'Eglise et attenante à leur maison.

Après examen du projet, le conseil prononce un avis défavorable à la vente des parcelles N°23 et 140.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur CANNIVET Cédric, au nom de l'association CSA58 (Canton Solidaire Autonome 58), qui souhaiterait la mise à disposition d'un terrain pour développer des jardins participatifs, permaculture, ect...

Après examen, le conseil ne voit pas de terrain possible pour cet usage.

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail de Monsieur JOUSSOT David, concernant l'état de la

toiture tu lavoir et pense qu'il serait mieux de le laisser sans toiture.  
Un devis sera demandé pour la découverte de ce dernier.

Monsieur de VILLAINES Jean interroge Monsieur le Maire à la suite de véhicules qu'il a observé proche du passage à niveau.

Monsieur le Maire explique que des travaux sont à l'étude pour renforcer la ligne de chemin de fer.

La séance du jour étant épuisée, aucune question ne subsistant, la séance est levée à 20 h 15 mn et ont signé au registre les membres présents.

	<i>Signature</i>	<i>Absence excusée – Procuration donnée</i>	<i>Absence non excusée.</i>
FITY Jean-Louis			
BALDACINI Angélique		<i>Procuration donnée à M. RABIEGA Yann</i>	
COLIN Michèle			
GALLET Laurent		<i>Procuration donnée à M. FITY Jean-Louis</i>	
GUION Wilfrid		<i>absent</i>	
JOUSSOT David		<i>absent</i>	
LAFARGUE Jérôme		<i>Procuration donnée à Mme COLIN Michèle</i>	
LONGO Thierry			
RABIEGA Yann			
de VILLAINES Jean			